

La Maison des jeunes de l'Eclipse est une structure d'animation associative sans but lucratif.

Elle se trouve aux abords du quartier des *Avanchets*, à Genève et développe un projet d'animation socioéducatif et culturel. Elle fait partie du groupement des centres du canton de Genève.

L'Eclipse est liée à plusieurs partenaires institutionnels qui soutiennent ses actions aussi bien sur le plan financier que humain. Ces partenaires sont :

- La Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres (FCLR),
- La Fondation genevoise pour l'Animation Socioculturelle (FAS'e) et
- La commune de Vernier.

(Ces relations amènent l'association à s'engager dans des actions négociées qui font l'objet de conventions spécifiques ou de signatures de protocoles).

La Maison des jeunes de l'Eclipse inscrit son projet et ses actions dans le cadre et le respect des orientations définies par la Charte Cantonale des Centres de Loisirs et de Rencontres. Les financements des actions développées par l'association sont principalement versés par la commune de Vernier.

Les règles partenariales sont conventionnées avec :

- **La FAS'e pour la mise à disposition du personnel ;**
- **La commune de Vernier pour les orientations, le budget de fonctionnement et les locaux ;**
- **La FCLR pour le soutien de l'association sur le plan éthique et logistique.**

L'association s'inscrit dans une politique sociale, éducative, culturelle et de prévention visant à :

- _ Favoriser la cohésion sociale ;
- _ Lutter contre toutes formes de marginalisation et de discrimination ;
- _ Promouvoir l'action éducative et la citoyenneté ;
- _ Soutenir le développement individuel et l'épanouissement des usagers ;
- _ Aider à l'intégration dans le quartier et favoriser les échanges culturels.

L'Eclipse est gérée par un comité de gestion composé de 50% de jeunes (mineurs) et de 50% d'adultes, ce qui en fait sa particularité. Ainsi, lors de l'élection du comité à l'Assemblée Générale (AG), le nombre d'adolescents détermine celui des adultes.

Un peu d'histoire

L'Eclipse a ouvert ses portes le 9 décembre 1987. C'est l'aboutissement d'un document intitulé « *Vivre jeune aux Avanchets* », produit d'une longue réflexion menée conjointement par des travailleurs sociaux du quartier et des jeunes en 1983 sur la nécessité de créer pour ces derniers un lieu de rencontre autre que la rue ou le bar.

L'Eclipse se situe sur la commune de Vernier (GE), sous le pont de *Pailly*, à côté du centre commercial de *Balexert*.

Quelques dates

- **1974**
Ouverture du Centre de loisirs¹.
- **1975**
Déjà apparaissent des difficultés de cohabitation entre jeunes, adultes et enfants dans le cadre du Centre de loisirs.

Dès lors, on distingue la nécessité de mettre à disposition des jeunes des locaux et une animation qui leur soient propres.

- **De 1975 à 1982**

Durant cette période, de multiples démarches vont être entreprises par les travailleurs sociaux intervenant sur le quartier pour tenter d'obtenir des locaux et des services pour les jeunes. Ils interpellent les autorités communales, la Communauté des propriétaires d'Avanchet, la PDJ (Protection de la Jeunesse), l'Hospice Général, etc.
Ils n'obtiennent que peu de résultats.

Par contre, la situation des jeunes sur le quartier se dégrade. Outre leur insatisfaction devant l'absence de lieux de rencontres dans la cité, surgissent pour certains des problèmes de délinquance et de drogue qui intensifient la problématique des jeunes dans la cité des Avanchets.

Le climat se tend, l'intolérance s'exprime à l'égard des jeunes et toutes les dégradations intervenant dans le quartier sont mises sur leur compte.

- **1982**
Devant l'impasse, les travailleurs sociaux et les associations concernées par les jeunes aux Avanchets se réunissent pour chercher des solutions.
En collaboration avec des jeunes, ils décident de provoquer une assemblée générale des jeunes des Avanchets. Ceux-ci revendiquent un lieu pour organiser des soirées, des locaux pour répétitions de musique et des lieux pour simplement se retrouver. Ils projettent d'interpeller à cet effet les autorités communales.

¹ Centre de loisirs des Avanchets. Aujourd'hui Maison de Quartier des Avanchets.

14 juin 1982 : Le Maire de Vernier entend ces demandes et il envisage, d'ores et déjà, la réalisation d'un petit bâtiment sous le Pont de Pailly.

Par ailleurs, il s'engage à accomplir des démarches pour obtenir des locaux provisoires dans l'attente de la réalisation de ce projet.

Octobre 1982 : Les contacts établis en vue d'obtenir des locaux provisoires se révèlent infructueux. Les jeunes et les adultes engagés auprès des travailleurs sociaux se découragent. C'est la désillusion.

Les travailleurs sociaux décident de faire un rapport sur la situation des jeunes aux Avanchets. Ils dressent l'inventaire des innombrables démarches effectuées depuis 1975 et demandent expressément l'ouverture de locaux pour jeunes.

- **1983**

Les difficultés atteignent leur paroxysme. Le Centre de loisirs subit une fois encore le contrecoup des événements et doit fermer ses portes pour une durée indéterminée.

Le rapport sur les jeunes des Avanchets est largement diffusé. Il reçoit un soutien et un écho favorables. Des perspectives s'esquissent, mais rien n'est acquis.

Un avant-projet du plan d'intention pour la Maison des Jeunes sous le pont de Pailly est réalisé.

29 novembre 1983 : Le groupe a une rencontre préalable avec les Commissions sociales et des bâtiments de la Commune de Vernier, en vue de la soumission au Conseil municipal de la demande du crédit d'étude.

13 décembre 1983 : Le budget d'étude est débloqué.

Durant cette année, les initiateurs du projet mèneront parallèlement des tractations avec les directions du Service des loisirs, de l'Hospice Général et de la PDJ pour obtenir la mise à disposition de postes de travail.

- **1984**

Diverses rencontres ont lieu avec les services techniques de la Commune de Vernier pour la mise au point du projet et avec le Service des loisirs pour obtenir des postes d'animateurs.

- **1985**

Un « mi-temps » animateur est octroyé au projet « Pont de Pailly ».

Les travaux du groupe sont principalement axés sur une définition plus précise du projet d'animation de la Maison des Jeunes et de ses structures de fonctionnement.

Un grand investissement est affecté à la collaboration avec les architectes mandatés pour la réalisation de la maison.

Nous contactons également les associations locales pour les informer de l'avancement de nos travaux et les sensibiliser aux besoins des jeunes.

- **1986**

24 juin 1986 : Le crédit de construction es voté à l'unanimité par le Conseil municipal de Vernier

Fin octobre 1986 : Début des travaux.

- **1987**

Janvier 1987 : Campagne d'information sur le projet « Maison des Jeunes », stands d'expositions et concours « Posez votre griffe² »

29 avril 1987 : Assemblée constitutive. L'association l'Eclipse est créée, le Comité composé à parts égales de jeunes et d'adultes est élu.

25 septembre 1987 : Les locaux sont remis aux utilisateurs.

29 septembre 1987 : Première séance du Comité dans les locaux de l'Eclipse

5 octobre 1987 : Entrée en fonction d'un second animateur à 50 %.

26 octobre 1987 : Ouverture de la Maison des Jeunes de l'Eclipse.

Activités « Portes ouvertes » du 26 au 31 octobre 1987, invitant les jeunes à visiter les lieux et à prendre connaissance des possibilités qu'ils offrent.

L'ASSOCIATION

Buts & objectifs

Selon les statuts de l'association, les buts sont :

- **Gérer la Maison des jeunes de l'Eclipse ;**
- **Encourager et promouvoir les différentes formes d'expression sociale et culturelle des jeunes ;**
- **Entreprendre des animations sociales et/ou culturelles ;**
- **Intéresser les jeunes à la gestion et à l'animation de l'Eclipse.**

Lieu culturel et social, l'Eclipse se veut avant tout un espace de prévention sain et ouvert à tous ceux qui désirent y trouver un cadre amical pour y développer leurs envies ludiques, musicales, culturelles, sportives ou autres, à travers ses cours, ses sorties, ses camps et son infrastructure.

L'Eclipse n'a aucune couleur raciale, politique ou religieuse. Son objectif est d'offrir à chacun la possibilité de trouver sa place en respectant les autres et en étant respecté.

² ²Mise au concours du nom de la future Maison des Jeunes.

VALEURS DU LIEU

« Les valeurs représentent des principes auxquels doivent se conformer les manières d'être et d'agir, ces principes sont ceux qu'une personne ou qu'une collectivité reconnaissent comme idéales et qui rendent désirables et estimables les êtres ou les conduites auxquelles elles sont attribuées. Elles sont appelées à orienter l'action des individus dans une société, en fixant des buts, des idéaux. Elles constituent une morale qui donne aux individus les moyens de juger leurs actes et de se construire une éthique personnelle ».

Le comité, les professionnels, les partenaires, les adhérents, les usagers sont concernés par la mise en oeuvre du projet institutionnel, il appartient donc à chacun en fonction de ses missions et de son engagement de transmettre cette substance qui rassemble les acteurs de la MJ et qui **vise à l'autonomie des usagers**.

Nos valeurs

Le respect

Le respect de soi, d'autrui, du lieu et du matériel.

La responsabilité

La capacité à faire des choix et à les assumer.

L'ouverture

La curiosité, l'intérêt et la tolérance à l'égard d'autrui, de la vie collective, des autres cultures, de la nouveauté et de la modernité.

La solidarité

L'esprit de groupe, le partage et l'entraide.

Le civisme

L'intérêt pour la vie citoyenne et la participation à la vie collective.

Le bien-être

La réalisation de soi en harmonie avec les autres (amour, amitié) dans un cadre convivial. La sensibilité à l'hygiène de vie et à la santé.

L'intégration et la mixité

La rencontre inter-genres, inter-génération et inter-cultures.

La réflexion

L'échange, la transmission du/des savoir(s) et la formation.

L'adaptabilité

La prise en compte des demandes émanant du terrain.

DIAGNOSTIC

Contexte

La cité des Avanchets se situe au nord-est du territoire de la commune de Vernier (GE), dans le canton de Genève. Elle se trouve encadrée entre deux axes routiers : la route de Meyrin et l'avenue Louis-Casaï.

Son nom vient de « *l'Avanchet* », nom du nant qui serpente entre le Grand-Saconnex et le Rhône.



© 2010 Aleksandr Thibaudeau

Elle a été construite entre 1971 et 1977 pour répondre à la crise du logement qui sévissait à Genève. Elle devait à l'époque accueillir, avant tout, des ouvriers spécialisés. Son architecture est particulière : il s'agit de sept barres d'immeubles colorées disposées en forme de papillon, vu du ciel.

- Carqueron
- Croix-du-Levant
- François-Durafour³
- Grand-Bay
- Grange-Lévrier (2)
- Oscar-Bider⁴

Elle regroupe 2'362 appartements, dont 118 sont subventionnés (5%), dans 101 immeubles.

A sa construction, les deux tiers étaient des logements à vocation sociale au bénéfice de subventions pour une durée de 20 ans et le tiers restant était composé de logements en loyer libre et en propriété par étage.

Il s'agit d'une cité de 5'730 habitants (mars 2006) et l'une des grandes du genre à Genève avec celle du Lignon (5 581 habitants). Construite entre 1971 et 1977¹ et abritant près de 20 % de la population communale, elle constitue une entité relativement autonome avec ses propres équipements et services de quartier.

³ **François Durafour** est un pionnier de l'aviation suisse, né à Genève le 27 novembre 1888 et décédé à Genève le 15 mars 1967.

⁴ **Oskar Bider** est un pionnier de l'aviation Suisse né le 12 juillet 1891 à Langenbruck et décédé à Dübendorf le 7 juillet 1919.

La population majoritairement d'origine étrangère (52 %) fait de Vernier l'une des cités les plus métissées de Suisse. Toutefois, cet aspect cosmopolite n'est pas uniquement présent dans ce quartier populaire mais dans la plupart des quartiers de la ville de Genève et des communes attenantes.

Ceint de part et d'autre par des routes à fort trafic, le quartier souffre d'un certain enclavement, sorte de ghetto urbain, isolé des autres quartiers environnants. Il est aussi relativement cloisonné à l'intérieur par la conception même de ses espaces extérieurs et la séparation verticale des circulations piétonnes et véhicules.

Ces conditions, associées à une concentration de couches socioéconomiques moins favorisées, se traduisent par une image du quartier peu valorisante. Cela malgré des qualités certaines : présence d'une importante végétation, taille des appartements, desserte performante par transports publics. Dans ces conditions, une grande attention doit être portée à préserver une mixité socio-économique dans le quartier, afin de ne pas accentuer les phénomènes de ségrégation et d'exclusion.

Population/public cible

La Maison des jeunes de l'Eclipse accueille les jeunes de 12 à 17 ans provenant principalement des Avanchets mais également d'autres quartiers de la commune de Vernier (Châtelaine, Balaxert, Libellules, Vernier, etc.), des communes environnantes (Meyrin, Petit/Grand-Saconnex, Genève, etc.) et parfois même des régions avoisinantes (Ain).

Tous proviennent de différents milieux sociaux avec, pour certains, des problématiques de ruptures familiales, scolaires et/ou professionnelles.

Par ailleurs, sa situation géographique favorise le passage des jeunes qui fréquentent les différentes écoles des alentours (Cycle d'orientation des Coudriers, Ecole de culture générale Henry-Dunant, Collège et école de commerce André-Chavanne et Collège Jean-Jacques Rousseau), mais également des établissements de formations professionnelles (SCAI) ou encore qui sont en formation duales (apprentissage CFC/AFP).

Il existe une grande mixité culturelle dans la provenance des jeunes qui fréquentent le lieu, la plupart sont nés en Suisse.

Le milieu social de la famille varie mais se situe plutôt dans la classe moyenne. Certains d'entre eux vivent dans une structure monoparentale (le plus souvent avec la mère) et il n'est pas rare d'être face à des jeunes dont le père et/ou la mère bénéficie(nt) d'aides sociales (prestations du chômage ou AI).

De plus, la plupart des usagers « vont bien » et sont intégrés à un système scolaire ou professionnel. Cependant, 2-5% d'entre eux sont en rupture scolaire (échec) ou en recherche d'apprentissage ou de travail.

Finalement, une minorité (1-3%) est « en zone », c'est-à-dire sans projet professionnel, parfois même sans projet de vie, ceci provenant de difficultés psychiques, existentielles ou autres. Cette catégorie de jeunes se trouve généralement sur le fil du rasoir, en voie de marginalisation et/ou dans le pire des cas, de délinquance.

Adaptation de l'accueil et fréquentation

Soucieuse d'être en adéquation avec les demandes des usagers du lieu, l'Eclipse se retrouve sans cesse submergée par un grand nombre d'adolescent(e)s dans ses murs au quotidien.

En effet, entre 40 et 100 jeunes fréquentent régulièrement la structure⁵ et bénéficient de ses activités, tant pendant l'année scolaire que pendant les vacances.

L'équipe d'animation reste très concernée par les besoins des jeunes par rapport à l'ouverture du lieu et modifie/adapte sans cesse l'accueil afin de répondre de la manière la plus adéquate à la demande.

MISSION

Offrir aux jeunes, garçons et filles de 12 à 17 ans, un espace convivial et sécurisant au sein duquel ils pourront :

- **valoriser leur temps libre ;**
- **s'éveiller à d'autres pratiques, modes de vie, cultures, etc. ;**
- **obtenir écoute et soutien ;**

Favoriser la formation et la transmission des savoirs.

Pour mener à bien cette mission l'association et l'équipe d'animation collaborent avec différents partenaires tels que :

- La fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FAS'e) ;
- La commune de Vernier et ses différents services ;
- Les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) d'Avanchet, Balexert, Châtelaine.
- La maison de quartier des Avanchets (MQAv);

- Le service de la cohésion sociale (SCOSS) de la commune de Vernier ;
- Les conseillers sociaux du Cycle d'orientation des Coudriers ;
- La direction du Cycle d'orientation des Coudriers ;
- Les éducateurs/trices REP d'Avanchet, Balexert ;

- La coordination des travailleurs sociaux d'Avanchet (CTSA) ;
- Les îlotiers de la gendarmerie du poste de Blandonnet (Vernier) ;
- Les agents de police municipaux (APM) ;

ainsi que d'autres centres de loisirs, jardins robinsons, maisons de quartier et différentes associations du canton de Genève et alentours.

⁵ Chiffres récoltés au quotidien à l'aide de la « *Fiche de fréquentation* » de la Maison des jeunes l'Eclipse. Elle recense par genre (H/F) et par catégorie d'âge (12-14 ans, 14-16 ans, 16-18 ans, + de 18 ans) les usagers.

AUTONOMIE	Valorisation de l'utilisateur	Mission cadre <i>Afin de :</i>	Objectifs généraux cadre <i>Développer une action pour :</i>	Objectifs spécifiques de la Maison des jeunes de l'Eclipse <i>En :</i>	Activités support <i>A travers :</i>		
		FAVORISER LE DEVELOPPEMENT PERSONNEL <i>(Axe individuel)</i>	Favoriser le développement des valeurs personnelles	Incitant au respect de soi, des autres et du matériel		Offrant un lieu ouvert aux différences et prônant l'égalité de tous	
				Sensibilisant à la solidarité et au partage		Offrant un espace d'écoute et de dialogue	
				Accompagnant les usagers dans leurs démarches administratives		Aide à la recherche d'emploi (lettres de motivation, CV, etc.)	
			Soutenir les usagers dans leurs démarches personnelles	Sensibilisant au monde du travail – parant à l'inactivité		Mise en place de petits jobs	
				Offrant un soutien à la scolarité		Aide aux devoirs	
			Favoriser l'autodétermination	Développant le sens des responsabilités		Règlement du lieu	
				Promouvant la reconnaissance sociale		Sanctions adaptées	
				Offrant un cadre propice à la vie de groupe		Comportement de l'équipe d'animation en adéquation avec les valeurs du lieu	

<p style="text-align: center;">FAVORISER LE LIEN VERS L'AUTRE <i>(Axe collectif)</i></p>	<p>Favoriser l'intégration à la vie collective et la mixité</p>	<p>Offrant un lieu accueillant, d'écoute, de dialogue, de convivialité, de rencontres et de loisirs</p> <p>Proposant des activités mixtes pouvant correspondre aux intérêts du plus grand nombre</p> <p>Créant des moments conviviaux spécifiques</p>	<p>Accueil libre : 30h. d'ouverture du lundi au samedi (dimanche disponible à la location) de même que pendant les vac. scolaires.</p> <p>Ouvert 47 semaines par an.</p> <p>Repas collectifs</p>
	<p>Favoriser l'ouverture vers l'extérieur</p>	<p>Amenant les jeunes à participer à des activités extérieures à leur quartier / communauté</p>	<p>Sorties, camps, participation à des manifestations</p>
	<p>Eveiller à de nouvelles cultures</p>	<p>Organisant des activités centrées sur l'interculturel</p>	<p><i>Repas du Monde</i></p>
	<p>Créer/garder le lien avec les usagers</p>	<p>Favorisant la créativité et l'expression</p>	<p>Espace de propositions d'activités (ateliers, cours, sorties, repas, soirées, etc.)</p>
		<p>Organisant des tournois de jeux modernes et adaptés</p>	<p>Jeux de société, ping-pong, baby-foot, billard, cartes, jeu de dés, <i>Playstation</i>, etc.</p>
	<p>Veiller au bien-être (physiologique, psychologique, affectif) des usagers</p>	<p>Menant des actions préventives autour des conduites à risques</p>	<p>Mise à disposition de documentation et autres supports (flyers, préservatifs, etc.)</p>

		<p>FAVORISER LA FORMATION</p>	<p>Etre une structure d'apprentissage</p> <p>Transmettre et échanger sur les savoirs et pratiques professionnelles</p> <p>Questionner sur les problématiques actuelles</p>	<p>Offrant un lieu de formation pratique</p> <p>Intervision</p> <p>Mettant à disposition un lieu, une équipe d'animation ressource</p> <p>Permettant à l'équipe d'animation d'enrichir/mettre à jour ses connaissances</p>	<p>Formation d'apprentis ASE</p> <p>Réunions de réseau</p> <p>Accueil des étudiants, stagiaires</p> <p><i>Workshops, séminaires, colloques, etc.</i></p>
		<p>FAVORISER LA CITOYENNETE/L'ACTION ASSOCIATIVE</p>	<p>Favoriser l'engagement, la participation, la citoyenneté.</p> <p>Soutenir des projets associatifs</p> <p>Favoriser et développer la vie associative et le fonctionnement de la Maison des jeunes de l'Eclipse</p>	<p>Favorisant la démocratie participative</p> <p>Accompagnant les jeunes dans la réalisation de leurs projets</p> <p>Réflexion et élaboration du projet institutionnel de la MJ</p> <p>Réflexion et création de nouveaux outils pédagogiques, structurels</p> <p>Réflexion autour des horaires d'accueil</p>	<p>Présence active de membres jeunes au comité de gestion</p> <p>Collaboration avec associations locales (<i>Jeunesse & Co., PWF (Play With Fair-play, etc.)</i>)</p> <p>Recrutant de nouveaux membres</p> <p>Membres jeunes au comité de gestion</p> <p>(Liste de présence quotidienne)</p> <p>Ouverture maximale de l'accueil (lu. Au sa. A raison de 5h. quotidiennement) (Eclipse-midis : lu-ma-je-ve 11h.30 – 13h.30)</p>

Politique financière

Elaboration du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement de la MJ Eclipse est élaboré par les animateurs et les membres du comité (trésorière) et approuvé par l'Assemblée Générale qui se réunit annuellement. Le budget est ensuite transmis à la Commune de Vernier et à la FAS'e.

Financements

Le budget de fonctionnement de la MJ Eclipse est financé par la subvention de la Commune de Vernier. Les salaires des professionnels sont versés par la FAS'e. Les usagers participent au financement de certaines activités. Certains projets d'animations peuvent être subventionnés par des entreprises ou des fonds privés.

Comptes

Le bilan comptable présenté dans le rapport d'activités annuel est soumis à l'assemblée générale (AG) et présenté à la Commune et à la FAS'e.

Vérifications des comptes

L'AG désigne deux vérificateurs de comptes pour une vérification des comptes annuels.

Accès aux activités

Ont accès aux activités tous les habitants des Avanchets, de Vernier et des environs, et les personnes ayant un lien associatif avec le quartier.

Tarifs

Les actions de la MJ Eclipse sont non lucratives. Elle offre des activités à prix abordable ou la gratuité de ses services.

L'ASSOCIATION

Organisation interne

Les organes de l'association sont : L'Assemblée Générale, le Comité de gestion, les vérificateurs des comptes ou l'organe de contrôle.

Membres

Peuvent devenir membres toutes les personnes intéressées par les activités de l'association et en accord avec ses buts (cf statuts annexés).

Assemblée Générale (AG)

L'AG est l'organe suprême convoquée une fois par année. Il est possible de convoquer une AG extraordinaire.

Comité de gestion

Elu à l'AG (cf. annexe Statuts ch.6).

Modalités de fonctionnement

Conformément aux statuts.

Compétences des instances

Les compétences des instances (AG, comité, bureau du comité) sont définies dans les statuts. En dernière instance, c'est l'AG qui a le pouvoir suprême. La gestion courante est confiée au comité de gestion.

Relations avec l'équipe de professionnels

Une collaboration solidaire est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'association. Dans ce but, le comité et l'équipe de professionnels travaillent ensemble pour définir les prestations nécessaires. Le comité et les professionnels se réunissent au moins une fois par mois pendant l'année scolaire.

LES PROFESSIONNELS

Organisation interne

L'équipe de professionnels se compose d'animateurs socioculturels, de moniteurs, de personnel administratif et technique et d'un apprenti assistant socio-éducatif (ASE).

Les animateurs sont formés dans une école supérieure, ou équivalence (CCT p.31).

Les moniteurs reçoivent une formation spécifique (CCT p.32).

Les ASE suivent une formation spécifique.

L'équipe d'animateurs propose un coordinateur choisi parmi un de ses membres qui assure la transmission des informations. Il n'y a pas de hiérarchie dans l'équipe d'animateurs. L'animateur assure la responsabilité et l'organisation du travail des moniteurs et monitrices (CCT p. 47) ainsi que le suivi du personnel administratif et technique.

Par ailleurs, un animateur assure le suivi et la formation de l'apprenti(e) ASE.

Les moniteurs, sous la responsabilité des animateurs, collaborent aux projets et à l'encadrement des différentes activités programmées (CCT).

Les animateurs et les moniteurs ont des rôles et des responsabilités différentes définies dans leur cahier des charges.

Réunions

Les animateurs se réunissent hebdomadairement en colloque général afin d'échanger et d'élaborer des propositions à soumettre au comité de gestion. Par ailleurs, ces derniers préparent et organisent des activités spécifiques et les transmettent au comité de gestion.

Evaluation

La fréquentation des jeunes est en augmentation constante depuis 2 ans.

Afin de répondre à la volonté de la Commune de Vernier de proposer un maximum de prestations en terme d'ouvertures, la Maison des Jeunes a offert jusqu'à aujourd'hui une ouverture maximale du lieu : 30h par semaine, midi et soir du lundi au samedi. L'équipe d'animation utilise ainsi ses forces de manière adéquate et au plus proche de la demande des usagers. Toutefois pour répondre à cette exigence, il est indispensable que cette dernière soit systématiquement au complet (300% animateurs et aucun membre en vacances/arrêt).

En effet, après un diagnostic de terrain et afin de fournir des prestations efficaces et adaptées au nombre conséquent d'usagers (60 quotidiennement en moyenne), l'Eclipse ne peut garantir un accueil de qualité qu'avec la présence **au minimum** de 3 professionnels.

Par ailleurs, pour un fonctionnement optimal, l'action doit se reposer sur une équipe comprenant 4 membres, soit 2 animateurs et 2 moniteurs.

Actuellement, avec ses 300 % animateurs et ses 1'789 heures moniteurs, il est impossible pour l'Eclipse de fonctionner « correctement » à 3 personnes pendant 282 jours par an.

Effectif actuel

Animateurs

- A - 100% (67.5% d'accueil sur l'ensemble de temps de travail)
- B - 75% (78% d'accueil sur l'ensemble de temps de travail)
- C - animateur en formation 65% (77% d'accueil sur l'ensemble de temps de travail)
- D - animateur en remplacement 60% (83% d'accueil sur l'ensemble de temps de travail)

Nous nous apercevons que le poste « accueil » utilise les animateurs plus du 75 % de leur temps de travail sans compter les heures de préparation, d'organisation et des semaines d'ouvertures pendant les vacances.

Moniteurs

Heures accordées (1789 h)

- E - 105.5 h mensuelles
 - F -28 h. mensuelles
 - G - 20 h. mensuelles
- Heures utilisées 1836 h

Nous nous apercevons que nous dépassons le quota d'heures moniteurs pour assurer l'ouverture des accueils annuels, malgré tout, il reste un grand nombre de temps d'ouverture durant lesquels la présence d'une personne supplémentaire serait nécessaire.

Horaire de l'Eclipse au 01.11.11	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Eclipse-midi Animateurs 11h-13h30	B-C	A-C	Colloque ABCD	A-B-D	A-D	Fermé
Eclipse-midi Moniteurs 11h-13h30	E	E		E	E	
Accueil animateurs 15h30-19h	B-C	A-B-C	A-B-C-D	A-B-D	A-D	A ou B ou C ou D
Accueil Moniteurs 15h30	E	E	G	E	E-G	E-F

De plus, la Maison des jeunes effectue également des ouvertures de soirées (après 19h.) à plusieurs reprises (env. 6-12 par an) et participe à une dizaine de manifestations extérieures (Vernier sur Rock, Fête de l'Espoir, etc.), ce qui nécessite un encadrement adéquat et beaucoup de forces de travail.

En outre, les diverses sorties et camps proposés contribuent également à utiliser les heures à disposition pour pouvoir encadrer de manière efficace et sécurisée les activités pour les jeunes.

Horaire de l'Eclipse au 01.11.11 (vacances scolaires)

5h. quotidiennes	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Animateurs	A-B-C-D	A-B-C-D	A-B-C-D	A-B-C-D	A-B-C-D	Fermé
Moniteurs	E	E	E	E	E	

L'association est consciente des difficultés financières de l'Etat. Néanmoins, nous nous rendons compte que si nous voulons continuer à ouvrir et à organiser des activités de qualité, il est indispensable de renforcer l'équipe :

- soit par des heures moniteurs que nous pouvons chiffrer (environ 1000 h annuelles soit 20h par semaine durant 47 semaines) ;
- soit par la création d'un poste ASE (50%).

Sans quoi nous serions obligés de limiter les activités, ce qui, selon notre point de vue, serait une aberration vu le nombre croissant de jeunes fréquentant le centre.